

**LES PRINCIPES
FONDAMENTAUX
DES FIDUCIES**

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**

Les principes fondamentaux des fiducies

Optimisation du transfert de patrimoine
et de la planification successorale



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies

Ce guide offre un examen approfondi des fiducies à titre d'outil polyvalent pour la planification successorale et le transfert de patrimoine fiscalement avantageux. Il couvre diverses structures de fiducie, détaillant leurs avantages, implications fiscales et applications stratégiques.

Le guide explore également des aspects importants comme les obligations en lien avec la fiducie, la classification des bénéficiaires et les exigences en matière de déclaration fiscale, afin d'aider à optimiser les plans fiscaux et successoraux des clients.



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**



**LES PRINCIPES
FONDAMENTAUX
DES FIDUCIES**

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

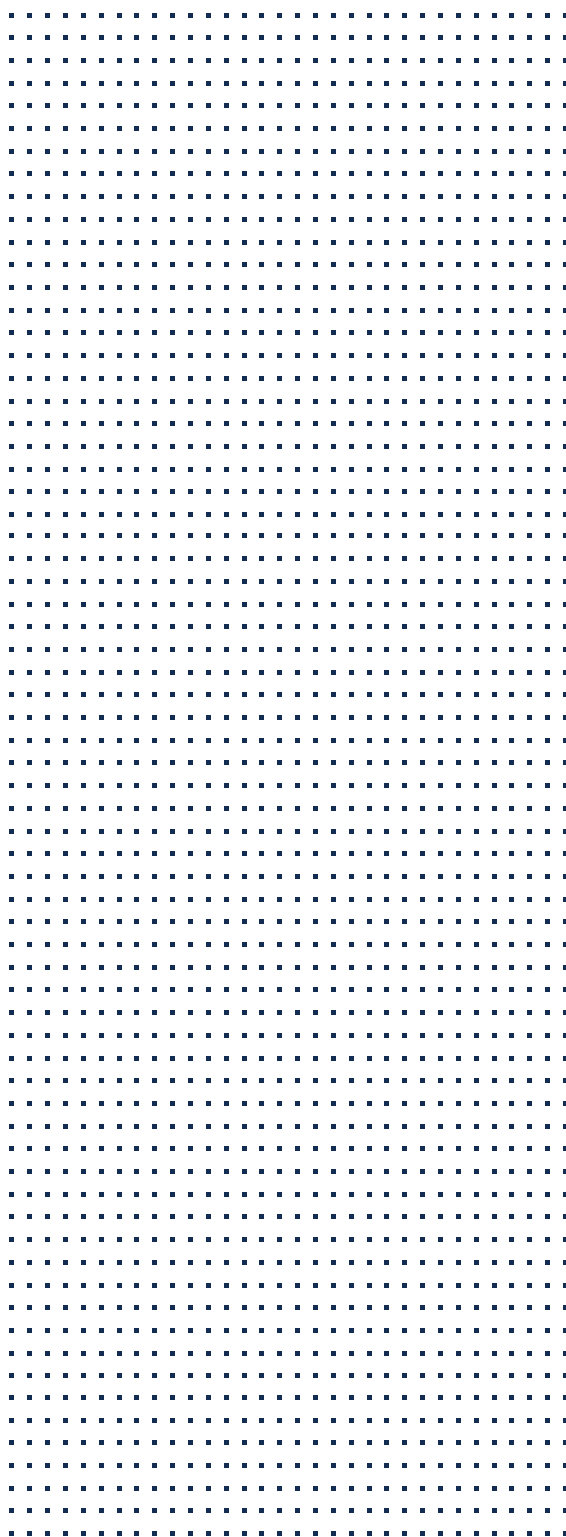
Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies



Les principes fondamentaux des fiducies

Introduction au concept de fiducie..... 4

Choisir le bon fiduciaire 6

Classification des bénéficiaires 9

Répercussions fiscales du transfert
de bien en immobilisation à une fiducie 10

Les applications stratégiques des
fiducies dans la planification successorale 11



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies

Introduction au concept de fiducie

Une fiducie est une relation juridique dans laquelle un fiduciaire détient des biens au nom de tiers, appelés les bénéficiaires. L'établissement d'une fiducie implique le transfert de la propriété en droit des actifs du propriétaire d'origine au fiduciaire. Les modalités régissant la fiducie sont énoncées dans un document juridique formel, généralement appelé acte de fiducie.

Les trois certitudes d'une fiducie

Pour qu'une fiducie soit valide et exécutoire sur le plan juridique, elle doit satisfaire aux trois certitudes établies selon la common law. Ces principes sont essentiels pour garantir que la fiducie est conforme à l'intention du constituant et peut être confirmée par un tribunal. Les trois certitudes sont :

1. Certitude quant à l'intention

Il doit y avoir une intention claire et sans équivoque de la part du constituant de créer une fiducie. Un langage juridique en particulier n'est pas obligatoire (par exemple, le mot « fiducie » n'est pas obligatoire), mais le contenu et le langage en général doivent indiquer que le constituant avait l'intention d'imposer des obligations exécutoires au fiduciaire, et non simplement des devoirs moraux ou informels.

2. Certitude quant aux biens placés en fiducie

Les actifs constituant la propriété en fiducie doivent être clairement définis ou au moins déterminables. L'incertitude quant aux biens détenus en fiducie peut rendre la fiducie nulle. Ce principe s'applique également aux actions des bénéficiaires, le cas échéant.

3. Certitude quant aux bénéficiaires

Les bénéficiaires de la fiducie doivent être suffisamment clairs. Dans le cas des fiducies fixes, cela signifie que chaque bénéficiaire doit être identifiable. Pour les fiducies discrétionnaires, la catégorie de bénéficiaires doit être définie de manière suffisamment claire pour que le fiduciaire puisse déterminer qui peut bénéficier de la fiducie.



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies

Établissement d'une fiducie

Lors de l'établissement d'une fiducie, le constituant détermine comment elle sera structurée et gérée. Il doit déterminer les fiduciaires, définir l'étendue des pouvoirs de ces derniers et spécifier la durée de la fiducie. Un spécialiste du droit aide généralement à rédiger l'acte de fiducie afin d'assurer la clarté et le respect de toutes les lois pertinentes et applicables. Les termes qui établissent la fiducie peuvent être décrits dans un testament ou énoncés dans une déclaration de fiducie indépendante ou un acte de fiducie.

Définitions

Bénéficiaire : *Personne ou entité désignée pour bénéficier d'une fiducie. Il s'agit de la personne ou du groupe pour lesquels la fiducie est établie et qui aura le droit de recevoir des revenus et/ou du capital conformément aux modalités de l'acte de fiducie.*

Constituant : *Personne ou entité qui établit la fiducie ou fournit les actifs ou les biens à placer dans la fiducie. Le constituant crée les modalités qui régissent la fiducie.*

Fiduciaire : *Personne ou organisation désignée pour détenir, gérer et administrer les actifs détenus en fiducie selon les modalités de la fiducie énoncées dans l'acte de fiducie.*

Acte de fiducie : *Document juridique qui établit les modalités d'une fiducie. Ce document explique comment la fiducie doit être gérée et administrée, précise quels actifs sont inclus et décrit les règles de distribution des revenus ou du capital aux bénéficiaires.*

Biens en fiducie : *Actifs et biens placés dans la fiducie au profit de ses bénéficiaires.*



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Choisir le bon fiduciaire

Le choix d'un fiduciaire doit être abordé avec grand soin, car l'efficacité du contrat de fiducie dépend en grande partie de la compétence du fiduciaire et de sa capacité à établir et à maintenir une relation constructive avec les bénéficiaires. Dans l'exercice de leurs fonctions, les fiduciaires auront souvent besoin de soutien de la part de conseillers en placement pour la gestion des actifs, ainsi que de spécialistes du droit et de la comptabilité, afin d'assurer la conformité et une bonne administration.

Obligations du fiduciaire

Un fiduciaire est légalement tenu d'administrer la fiducie et de prendre des décisions dans l'intérêt des bénéficiaires. Chaque province et territoire canadien a ses propres règles régissant l'administration des fiducies, qui définissent les responsabilités des fiduciaires et les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi. Bien que l'acte de fiducie puisse étendre ou, dans certains cas, restreindre l'autorité du fiduciaire, plusieurs obligations de base s'appliquent généralement, peu importe le territoire de compétence.

Obligations de base pour les fiduciaires

1. Règle d'équité

Les fiduciaires doivent traiter tous les bénéficiaires, ou groupes de bénéficiaires, de manière équitable et impartiale, sans favoriser l'un par rapport à l'autre. Ceci est fondamental pour maintenir l'intégrité de la confiance.

2. Bonne foi et loyauté

Les fiduciaires doivent gérer les actifs de la fiducie dans l'intérêt des bénéficiaires, même s'ils ne prendraient pas les mêmes décisions pour leurs biens personnels. Ce devoir souligne l'obligation du fiduciaire d'agir uniquement dans l'intérêt des bénéficiaires.

3. Obligation de ne pas déléguer

Les fiduciaires doivent personnellement assumer leurs responsabilités et ne peuvent déléguer leur pouvoir décisionnel à d'autres, sauf si cela est expressément permis par l'acte de fiducie.

Cependant, la délégation de fonctions spécialisées, comme la gestion des placements, à des professionnels spécialisés est courante et généralement acceptée, en particulier lorsque le fiduciaire n'a pas l'expertise nécessaire pour gérer ces tâches de manière prudente. Dans de tels cas, le fiduciaire reste responsable de la supervision des fonctions déléguées.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies

Responsabilités du fiduciaire en matière d'investissement et standard de prudence

L'une des responsabilités les plus importantes du fiduciaire est le placement des biens en fiducie d'une manière qui s'aligne sur les objectifs définis de la fiducie et l'intérêt de ses bénéficiaires. Le fiduciaire doit tenir compte des besoins distincts des différentes catégories de bénéficiaires, qui peuvent inclure :

- **Les bénéficiaires du revenu**, qui ont droit au revenu d'intérêts et de dividendes généré par les actifs de la fiducie
- **Les bénéficiaires du capital**, qui ont droit au capital ou aux gains en capital réalisés lors de la disposition des actifs
- **Bénéficiaires discrétionnaires ou à plein bénéfice**, qui pourraient avoir droit à une combinaison de revenus et de capital

Pour s'acquitter de cette obligation, le fiduciaire doit élaborer et mettre en œuvre une stratégie de placements qui concilie le risque, le rendement, les liquidités et l'horizon de placement, tout en garantissant l'intégrité et la viabilité globales de la fiducie.

Dans la plupart des provinces et territoires canadiens, les fiduciaires sont guidés par des dispositions législatives communément appelées « la règle de l'investisseur prudent ». Ces règles représentent une évolution par rapport à l'ancienne liste de placements admissibles et exigent des fiduciaires qu'ils investissent les actifs en fiducie avec le soin, la compétence, la diligence et le jugement dont une personne prudente ferait preuve dans la gestion des biens d'autrui.

Les principales considérations dans le cadre de cette norme comprennent généralement :

- La diversification des placements
- L'adéquation des catégories d'actif aux objectifs de la fiducie
- Le maintien d'un équilibre approprié entre le risque et le rendement
- Le suivi et l'examen continu du rendement des placements

Bien que les fiduciaires puissent faire appel à des conseillers en placement professionnels pour les aider dans la gestion de portefeuille, l'ultime responsabilité de la supervision et de la prise de décision demeure entre les mains du fiduciaire. En ce sens, les fiduciaires doivent faire preuve d'un jugement éclairé et conserver une documentation suffisante pour démontrer le respect de la règle de l'investisseur prudent.

Il est recommandé de consulter un conseiller juridique pour interpréter la législation sur les fiducies et les devoirs en lien avec celles-ci qui sont applicables dans le territoire de compétence concerné, car les spécificités de la règle de l'investisseur prudent peuvent varier d'une province à l'autre.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies

Établissement de la rémunération des fiduciaires

Il est recommandé de préciser clairement la rémunération des fiduciaires dans l'acte de fiducie afin de favoriser la transparence, de définir des attentes claires et de prévenir d'éventuels litiges. L'ambiguïté concernant la rémunération peut entraîner des désaccords entre les bénéficiaires et les fiduciaires, ce qui peut au bout du compte nécessiter une intervention des tribunaux longue et coûteuse.

Structuration de la rémunération

Le constituant dispose d'une marge significative dans la définition de la structure de rémunération, qui peut inclure :

- Des tarifs horaires pour des services facturés au temps passé
- Des frais basés sur un pourcentage liés à la valeur des actifs de la fiducie
- Des frais fixes pour l'administration continue ou pour des services en particulier

Si l'intention est qu'aucune rémunération ne soit versée, cela doit être explicitement indiqué dans l'instrument de fiducie. Dans le cas contraire, les fiduciaires peuvent toujours avoir droit à une rémunération raisonnable, soit convenue par les bénéficiaires, soit déterminée par un tribunal.

Dans la plupart des provinces de common law, lorsque l'acte de fiducie ne mentionne rien au sujet de la rémunération, les lois applicables exigent que toute rémunération soit « juste et raisonnable ». Les tribunaux prennent généralement en considération plusieurs facteurs pour déterminer la rémunération appropriée, notamment :

- La taille et la complexité de la fiducie
- Le degré de responsabilité et de risque assumé par le fiduciaire
- Le temps et l'expertise consacrés à l'administration de la fiducie
- Les résultats obtenus dans la gestion de la fiducie

Bien que les bénéficiaires majeurs puissent parvenir à un consensus sur la rémunération du fiduciaire, les questions non résolues doivent être soumises au tribunal lors de la reddition de compte aux fins d'approbation.

La rémunération versée à un fiduciaire est traitée comme un revenu imposable. Toute tentative visant à présenter ces paiements comme des cadeaux ou des remboursements peut être examinée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et pourraient entraîner des pénalités fiscales ou une réévaluation. Pour garantir la conformité réglementaire et éviter des conséquences fiscales imprévues, la nature et le montant de la rémunération du fiduciaire doivent être documentés de manière claire et transparente.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Classification des bénéficiaires : revenu, capital ou les deux

Le constituant peut spécifier dans l'acte de fiducie la catégorie de chaque bénéficiaire (s'ils ont droit à recevoir des revenus, du capital ou les deux). Cette désignation joue un rôle important dans la détermination de la manière dont les actifs de la fiducie et les rendements sont alloués et distribués au fil du temps.

Bénéficiaires du revenu

Un bénéficiaire du revenu a le droit de recevoir les gains générés par les actifs de la fiducie, notamment :

- Revenu d'intérêt
- Revenu de dividendes (excluant les distributions de capital)
- Revenu étranger

Cependant, les bénéficiaires du revenu n'ont aucun droit sur le capital sous-jacent de la fiducie ni sur les gains réalisés suite à la vente des biens de la fiducie.

Bénéficiaires du capital

Un bénéficiaire du capital a le droit de recevoir des distributions du capital de la fiducie, qui peuvent inclure :

- Produit de la vente d'actifs en fiducie
- Dividendes qui font partie d'une distribution de capital d'une société
- Produit d'un rachat d'actions
- Accès à l'un des actifs de capital initial transférés dans la fiducie

Les bénéficiaires du capital n'ont pas droit aux distributions des revenus en cours à moins qu'ils ne soient également nommés comme bénéficiaires du revenu.

Bénéfices mixtes

L'acte de fiducie peut également désigner des bénéficiaires qui ont droit à la fois au revenu et au capital, soit de manière simultanée, soit à différentes étapes du cycle de vie de la fiducie (par exemple, le revenu pendant la durée de la fiducie et le capital lors de la résiliation). La délimitation claire de ces rôles aide à garantir que les décisions de distribution s'alignent sur les intentions du constituant et soutiennent une gestion efficace de la fiducie.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies

Répercussions fiscales du transfert de bien en immobilisation à une fiducie

En règle générale, selon les lois fiscales canadiennes, les biens en immobilisation transférés dans une fiducie sont réputés être disposés à leur juste valeur marchande (JVM) au moment du transfert. À ce titre, le constituant est responsable de la réalisation de tout gain en capital accumulé sur le bien, qui est imposable l'année du transfert. Dans le cas d'une fiducie testamentaire, cette disposition réputée se produit au décès, et la responsabilité fiscale qui en résulte est à la charge de la succession du défunt.

La fiducie, quant à elle, acquiert les actifs à un coût de base égal à leur JVM, qui sert de prix de base rajusté pour les calculs fiscaux futurs, y compris les gains ou pertes en capital lors de la disposition ultérieure.

Exceptions à la règle sur la disposition réputée

Certains types de fiducies sont expressément exclus des règles relatives aux dispositions réputées au moment du transfert. Ces exceptions comprennent :

- Fiducie mixte au profit de l'époux ou du conjoint de fait
- Fiducie en faveur de soi-même – Offerte aux particuliers qui ont 65 ans ou plus
- Fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait – Le constituant doit être âgé d'au moins 65 ans. L'époux ou le conjoint de fait peut être un bénéficiaire, peu importe son âge, mais ne peut pas transférer des biens à la fiducie avant d'avoir 65 ans.

Dans ces cas, le transfert de bien en immobilisation peut se faire sur une base de transfert avec report d'impôt, ce qui signifie qu'aucun impôt immédiat n'est payable par le constituant au moment du transfert. Au lieu de cela, l'impôt payable est reporté jusqu'à un événement déclencheur ultérieur, comme le décès du bénéficiaire.



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies



MACKENZIE
Placements

Les applications stratégiques des fiducies dans la planification successorale

Les fiducies sont des instruments polyvalents qui peuvent soutenir un large éventail d'objectifs de planification successorale, qu'ils soient de nature fiscale ou non. Lorsqu'elles sont correctement structurées, elles offrent aux individus et aux familles un meilleur contrôle, une protection et une flexibilité accrues dans la gestion et la distribution des actifs à travers les générations.

Les principales applications comprennent :

- **Protection des actifs pour des bénéficiaires vulnérables**
Les fiducies peuvent offrir une supervision structurée et un soutien à long terme pour les mineurs, les personnes en difficulté ayant des besoins particuliers ou les bénéficiaires qui manquent de maturité ou de capacité financière.
- **Gérance financière et protection des actifs**
Une fiducie permet au constituant de nommer un fiduciaire compétent pour gérer des actifs au nom des bénéficiaires, offrant ainsi une protection aux membres de la famille qui peuvent être inexpérimentés ou vulnérables à une influence indue.
- **Fractionnement du revenu et efficience fiscale**
Les structures de fiducie peuvent faciliter le fractionnement du revenu entre les membres de la famille dans des tranches d'imposition inférieures, réduisant ainsi le fardeau fiscal global de la famille, sous réserve des règles d'attribution et de la législation fiscale applicables.
- **Protection contre les réclamations en vertu du droit familial et les créanciers**
Les fiducies peuvent offrir un certain degré d'isolation contre les réclamations découlant des ruptures de mariage, des régimes de droit familial ou des créanciers tiers, selon le territoire de compétence et la structure de la fiducie.
- **Protection de la vie privée et confidentialité**
Contrairement aux testaments, qui deviennent publics lors de l'homologation, les fiducies restent généralement privées, permettant une gestion et une distribution confidentielles des actifs.

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies

- **Réduction des frais d'homologation**
Les actifs détenus dans une fiducie entre vifs ne passent pas par l'homologation, ce qui peut entraîner des économies sur les frais d'homologation et des retards administratifs au décès.
- **Planification de la retraite et planification successorale personnalisées**
Les fiducies peuvent être conçues pour soutenir des objectifs de retraite précis, comme le complément du revenu de retraite ou pour garantir un transfert de richesse intergénérationnel ordonné conformément aux intentions du constituant.
- **Dons de bienfaisance structurés**
Les fiducies peuvent faciliter des initiatives philanthropiques planifiées, y compris des distributions de bienfaisance continues ou l'établissement de fiducies résiduelles de bienfaisance et de fondations.



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

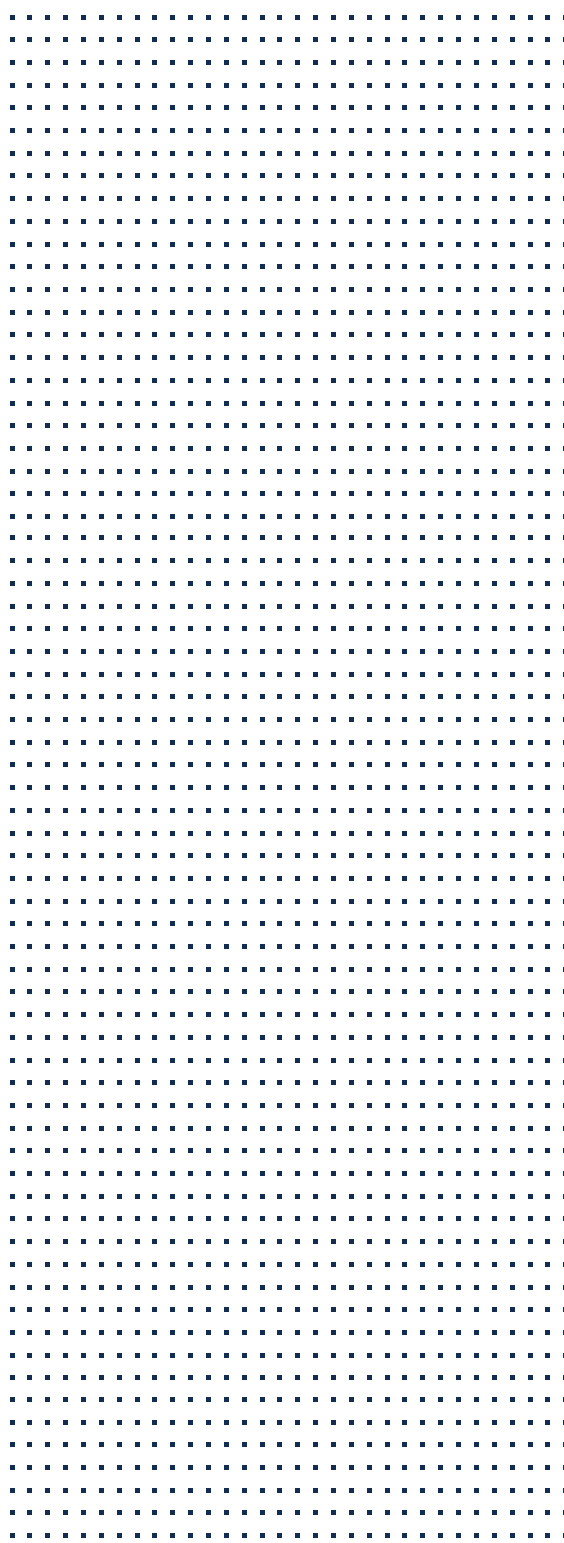
Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies



Types de fiducies et cas d'utilisation courants

Fiducie discrétionnaire.....	14
Fiducie entre vifs.....	15
Fiducie familiale	17
Fiducie testamentaire	18
Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait	20
Fiducie pour personne handicapée	21
Fiducie au profit du conjoint	23
Fiducie d'assurance	25
Fiducie nue	27
Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances	28
Imposition des fiducies	30



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Fiducie discrétionnaire

Une fiducie discrétionnaire donne au fiduciaire l'autorité complète de décider comment et quand distribuer les revenus ou le capital entre les bénéficiaires.

Contrairement aux fiducies fixes, où la répartition est clairement définie, les fiducies discrétionnaires offrent une flexibilité pour répondre aux circonstances et aux besoins individuels des bénéficiaires.

Cette structure est particulièrement utile pour les enfants mineurs, les jeunes adultes, les personnes handicapées ou celles manquant de responsabilité financière. Comme les bénéficiaires n'ont pas droit à une part fixe, les fiducies discrétionnaires offrent potentiellement une protection des actifs, ce qui aide à protéger les actifs de la fiducie contre les créanciers, les poursuites et les litiges en matière de droit familial.

D'un point de vue fiscal, les fiducies discrétionnaires doivent produire des déclarations T3 chaque année. Le revenu conservé dans la fiducie est généralement imposé au taux marginal le plus élevé, sauf s'il est distribué aux bénéficiaires au cours de la même année. Une rédaction soigneuse et une surveillance active des fiduciaires sont essentielles pour garantir la conformité et une bonne administration.

Cette structure permet au fiduciaire d'apporter un soutien pour les besoins essentiels comme le logement, les études ou les soins de santé, tout en empêchant l'accès à une somme forfaitaire qui pourrait être mal gérée. Elle offre également une protection contre les créanciers et les poursuites, protégeant les actifs des risques financiers potentiels associés au bénéficiaire.

EXEMPLE DE CAS

Utiliser une fiducie discrétionnaire pour protéger un bénéficiaire

Un parent, préoccupé par l'idée de laisser un héritage substantiel à son enfant d'âge adulte ayant un historique d'instabilité financière et de dépenses impulsives, établit une fiducie discrétionnaire par l'intermédiaire de son testament. Bien que l'enfant soit nommé comme bénéficiaire, la fiducie accorde au fiduciaire une pleine discrétion quant au moment et à la manière dont le revenu ou le capital est distribué.

En conservant le contrôle sur les distributions, le parent s'assure que l'héritage est géré de manière responsable et dans l'intérêt de l'enfant, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution des circonstances au fil du temps.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies

Fiducie entre vifs

Une fiducie entre vifs est une fiducie établie par un constituant de son vivant. Utilisée couramment comme un instrument de planification fiscale et successorale, elle est particulièrement efficace pour les individus dans des tranches d'imposition plus élevées qui souhaitent faire bénéficier les membres de leur famille tout en conservant le contrôle de la distribution de leurs actifs.

L'un des principaux avantages d'une fiducie entre vifs est la possibilité de fractionner le revenu. Lorsqu'elle est correctement structurée, la fiducie peut attribuer les revenus générés aux enfants ou à d'autres bénéficiaires, qui seront alors imposés à leur nom, souvent à des taux marginaux moins élevés. Cependant, les règles canadiennes d'attribution de l'impôt doivent être respectées attentivement afin d'éviter des conséquences fiscales imprévues.

D'un point de vue fiscal, les fiducies entre vifs sont généralement imposées au taux marginal d'imposition le plus élevé applicable aux particuliers dans la province pertinente. Les revenus conservés dans la fiducie sont soumis à ce taux maximal, ce qui les rend moins efficaces à moins d'être distribués aux bénéficiaires au cours de la même année fiscale. Le fiduciaire doit également produire une déclaration de revenus T3 annuellement, ce qui nécessitera généralement le soutien d'un comptable professionnel et augmentera les frais d'administration.

Malgré ces considérations fiscales, les fiducies entre vifs offrent des avantages importants, notamment :

- Réduction de la charge fiscale totale de la famille
- Dons de bienfaisance structurés
- Contrôle sur le calendrier et les modalités de distribution
- Éviter l'homologation, ce qui permet de réduire les frais, les délais et d'améliorer la confidentialité, car les actifs en fiducie ne font pas partie de la succession publique

EXEMPLE DE CAS

Fiducie entre vifs à des fins de fractionnement du revenu et de planification fiscale familiale

Un professionnel ayant un revenu élevé cherche à réduire sa charge fiscale personnelle tout en soutenant deux enfants d'âge adulte qui se trouvent dans des tranches d'imposition inférieures. Pour ce faire, il établit une fiducie entre vifs et transfère un portefeuille d'investissements générant des dividendes à dans celle-ci.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies

Ces caractéristiques font des fiducies entre vifs un outil polyvalent et efficace dans le cadre d'une planification fiscale et successorale complète, surtout lorsque le contrôle à long terme, la confidentialité et le transfert de la richesse intergénérationnel sont des objectifs clés.

Le fonds génère des revenus de placements annuellement, qui sont ensuite distribués aux enfants pour les aider à financer leurs études postsecondaires et leurs frais de subsistance. Puisque les revenus sont versés et imposés au nom des enfants, ils sont soumis à des taux marginaux d'imposition moins élevés, ce qui entraîne une réduction de l'impôt global à payer par la famille.

Cette stratégie permet au constituant de diviser efficacement le revenu, de maintenir le contrôle sur les distributions et de s'assurer que les fonds sont utilisés à des fins précises. De plus, les actifs détenus dans la fiducie ne sont pas sujets à l'homologation et restent privés, ce qui permet de préserver la confidentialité autour des affaires financières de la famille.

Utilisation des fiducies entre vifs dans les gels successoraux

Une fiducie entre vifs, en particulier une fiducie familiale discrétionnaire, est couramment utilisée en association avec un gel successoral pour faciliter le transfert fiscalement avantageux de la croissance future de l'entreprise à la génération suivante. Dans un gel typique, un propriétaire d'entreprise échange ses actions ordinaires d'une société privée contre des actions privilégiées à valeur fixe,

crystallisant ainsi la valeur actuelle de son intérêt. De nouvelles actions ordinaires, qui capturent toute l'appréciation future, sont alors produites pour une fiducie familiale.

Cette structure permet au constituant de conserver le contrôle de la société tout en attribuant la croissance future aux bénéficiaires, par exemple les enfants ou les petits-enfants. La nature discrétionnaire de la fiducie offre une certaine souplesse dans la détermination du moment et du mode de distribution des revenus ou du capital.

Lorsqu'elle est structurée de manière appropriée, cette approche peut également permettre à plusieurs membres de la famille d'accéder à l'exonération cumulative des gains en capital sur les actions admissibles, ce qui permet un traitement fiscal plus avantageux. Cependant, une attention particulière doit être accordée aux règles en lien avec l'impôt sur le revenu fractionné (IRF), qui peuvent limiter les avantages fiscaux pour les bénéficiaires qui ne participent pas activement à l'entreprise.

Compte tenu de la complexité de ces dispositions, il est essentiel de recourir à des services de conseil juridique et fiscal spécialisés afin de garantir la conformité et d'optimiser les avantages de la stratégie de gel.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Fiducie familiale

Une fiducie familiale est une structure juridique conçue pour gérer et distribuer des actifs entre les membres de la famille, soit pendant la vie du constituant (fiducie entre vifs), soit au décès (fiducie testamentaire).

Les fiducies familiales sont largement utilisées pour la planification fiscale, la protection des actifs et la planification successorale. Elles permettent d'assurer la flexibilité, le contrôle et la confidentialité dans le transfert du patrimoine entre les générations.

Pour une analyse plus approfondie, y compris des études de cas sur l'utilisation de fiducies familiales pour des actions de sociétés privées et des stratégies de fractionnement du revenu, veuillez vous référer au livre blanc de Mackenzie intitulé *How a Trust Can Safeguard Your Family's Wealth* (Comment une fiducie peut protéger le patrimoine de votre famille).

[Comment une fiducie peut protéger le patrimoine de votre famille](#)

Fiducies révocables et fiducies irrévocables : distinctions clés et incidences fiscales

Les fiducies sont généralement classées comme révocables ou irrévocables, selon le niveau de contrôle conservé par le constituant.

Fiducie révocable

Une fiducie révocable permet au constituant de modifier ou révoquer la fiducie ou de récupérer les actifs à tout moment. Bien que cette flexibilité puisse être attrayante, elle limite les avantages de la planification fiscale. Selon les règles canadiennes en matière de fiscalité, si le constituant conserve le contrôle ou le pouvoir d'influencer les distributions, le revenu et les

gains en capital peuvent donc être attribués au constituant, cela peut entraîner des conséquences fiscales défavorables. De plus, les distributions aux bénéficiaires durant la vie du constituant peuvent être limitées.

Fiducie irrévocable

Une fiducie irrévocable, une fois établie, ne peut généralement pas être modifiée, et le constituant renonce au contrôle des actifs. Cette structure est plus avantageuse pour la planification fiscale et successorale, car le revenu est généralement imposable au nom de la fiducie ou de ses bénéficiaires, selon les distributions. Cependant, si le constituant ou son conjoint agit à titre de fiduciaire unique ou conserve des pouvoirs prépondérants, la fiducie peut être considérée comme révocable aux fins de l'impôt.

Pour éviter cette situation, il est conseillé de :

- Nommer des fiduciaires indépendants
- Faire en sorte que le constituant ne peut pas annuler les décisions du fiduciaire

Considérations d'ordre fiscal

Les fiducies irrévocables sont imposées au taux marginal le plus élevé sur le revenu non distribué. Cependant, avec une planification appropriée, le fractionnement du revenu par le biais de distributions aux bénéficiaires dans des tranches d'imposition inférieures peut réduire le fardeau fiscal total. En raison de la complexité des règles d'attribution, la structuration de l'un ou l'autre type de fiducie devrait être réalisée en faisant appel à des conseillers juridiques et des fiscalistes professionnels.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies

Fiducie testamentaire

Une fiducie testamentaire est un arrangement juridique qui prend effet au décès du constituant, généralement établi par des dispositions dans le dernier testament ou par le biais d'une désignation de bénéficiaire.

Contrairement aux fiducies entre vifs, qui sont créées du vivant du constituant, une fiducie testamentaire ne se constitue qu'à la suite du décès de celui-ci. Ce type de fiducie est souvent utilisé pour gérer et distribuer des actifs au fil du temps, plutôt que par un transfert direct. Il est particulièrement bénéfique dans les situations suivantes :

- Les bénéficiaires sont des mineurs ou des individus vulnérables
- Le constituant souhaite contrôler le moment de la distribution et les conditions qui s'y rapportent
- Une surveillance financière continue ou une protection est requise

Traitement fiscal et désignations spéciales

Les fiducies testamentaires doivent produire des déclarations T3 annuelles, ce qui nécessite souvent des services comptables professionnels et entraîne des frais administratifs. En général, le revenu conservé dans la fiducie est imposé au taux marginal le plus élevé applicable dans la province ou le territoire concerné.

Cependant, deux exceptions donnent accès à des taux d'imposition progressifs :

- **Succession assujettie à l'imposition à taux progressifs (SATIP) :**
Une fiducie testamentaire peut être considérée comme une succession assujettie à l'imposition à taux progressifs pendant une période allant jusqu'à 36 mois suivants le décès du constituant, à condition qu'elle respecte des critères de désignation précis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ces successions sont imposées à des taux d'imposition progressifs similaires aux taux marginaux individuels, ce qui offre une certaine période d'efficacité fiscale.
- **Fiducie admissible pour personne handicapée (FAPH) :**
Si la fiducie réside au Canada et a un bénéficiaire optant admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées, elle peut être considérée comme une FAPH. Ce statut permet un accès continu aux taux d'imposition progressifs au-delà de la période accordée aux successions assujetties à l'imposition à taux progressifs. Il convient de noter qu'un bénéficiaire ne peut être associé qu'à une seule FAPH à la fois.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies

Dans tous les autres cas, pour éviter une imposition au taux maximal, le revenu devrait être distribué aux bénéficiaires au cours de la même année d'imposition où il est gagné. Il pourra alors être imposé à des taux marginaux individuels. Les fiducies testamentaires demeurent un outil précieux dans la planification successorale post-mortem; elles offrent contrôle, protection et avantages en matière de planification fiscale. Cependant, les règles relatives à leur imposition sont nuancées, et les conditions pour obtenir le statut de succession assujettie à l'imposition à taux progressifs ou de FAPH doivent être soigneusement évaluées. Une structure juridique adéquate et des conseils professionnels continus sont essentiels pour garantir la conformité et optimiser les résultats fiscaux.

EXEMPLE DE CAS

Fiducie testamentaire au nom d'un mineur

Un parent veuf a deux jeunes enfants et souhaite garantir leur sécurité financière à long terme s'il venait à mourir. Au moyen de son testament, le parent établit une fiducie testamentaire pour gérer et distribuer la succession au nom des enfants.

Un membre de la famille de confiance est nommé fiduciaire, responsable de la supervision des actifs et de la réalisation de distributions ciblées pour soutenir l'éducation, la santé et le bien-être global des enfants. Plutôt que de recevoir un héritage en capital à un jeune âge, les enfants bénéficieront d'un soutien structuré et le capital restant leur sera distribué lorsqu'ils atteindront un âge prédéterminé. Cet arrangement offre à la fois contrôle et protection; il aide à garantir que les actifs sont utilisés de manière responsable et dans l'intérêt des enfants.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Une fiducie au profit de soi-même (pour un individu seul) ou une fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait (pour un constituant et son époux ou conjoint de fait) est un type de fiducie entre vifs offert pour les individus âgés de 65 ans ou plus. Ces fiducies sont conçues pour offrir un contrôle financier à vie et une flexibilité en matière de planification. Elles offrent également des avantages en matière de régime à imposition reportée et de planification successorale.

Pendant la vie du constituant (ou des deux partenaires dans le cas d'une fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait), le constituant a le droit de recevoir tous les revenus générés par la fiducie. Aucune autre personne ne peut recevoir de revenu ou de capital de la fiducie pendant cette période.

Ces fiducies sont généralement révocables, ce qui signifie que le fiduciaire peut retourner des actifs au constituant si c'est ce qui est désiré. Puisque le constituant conserve le droit de bénéfice et le contrôle, le transfert de biens dans la fiducie n'entraîne pas d'impôt sur les gains en capital au moment de la constitution. Cette caractéristique rend ces fiducies particulièrement attrayantes pour les individus cherchant à transférer sans conséquences fiscales immédiates des actifs offrant un potentiel d'appréciation dans une fiducie.

De plus, l'acte de fiducie peut désigner des bénéficiaires successeurs, permettant le transfert direct des actifs de la fiducie au décès du constituant (ou du partenaire survivant dans une fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait) sans passer par l'homologation. Cette caractéristique de la fiducie permet de préserver la confidentialité, d'éviter les frais d'homologation et d'assurer une plus grande certitude dans la distribution successorale.

EXEMPLE DE CAS

Fiducie en faveur de soi-même pour un règlement de succession simplifié

Un individu de 70 ans transfère son portefeuille de placements dans une fiducie en faveur de soi-même. Il conserve ainsi un accès complet aux revenus générés par le portefeuille pendant le reste de sa vie. Suite à son décès, les actifs de la fiducie seront distribués directement aux enfants, sans passer par l'homologation, ce qui réduira les frais d'administration successorale.

Étant donné que la fiducie est révocable et que le constituant conserve le contrôle, le transfert ne déclenche pas d'impôt sur les gains en capital immédiat. Cette stratégie est particulièrement efficace pour les individus cherchant à reporter des impôts, à simplifier le règlement de leur succession et à maintenir le contrôle et la protection des actifs pendant leur vie.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies

Fiducie pour personne handicapée

Pour les personnes handicapées qui reçoivent un héritage ou un règlement, la propriété directe des fonds peut entraîner la perte des prestations d'invalidité provinciales, qui sont souvent en fonction du revenu et de l'actif.

Une solution dans la plupart des territoires de compétence est la **fiducie Henson**, une fiducie entièrement discrétionnaire conçue pour préserver l'admissibilité au soutien gouvernemental. La validité de cette structure a été affirmée dans la décision de la Cour d'appel de l'Ontario de 1989 *Ontario (le ministre des Services sociaux et communautaires) c. Henson*. Dans cette affaire historique, la cour a statué que, puisque le bénéficiaire n'avait aucun droit exécutoire de recevoir un revenu ou du capital, la distribution étant entièrement laissée à la discrétion du fiduciaire, les actifs de la fiducie n'étaient pas considérés comme la propriété du bénéficiaire aux fins de l'aide sociale.

Les fiducies Henson sont couramment utilisées tant dans la planification entre vifs que dans la planification testamentaire. Les fiduciaires peuvent utiliser les fonds pour améliorer la qualité de vie du bénéficiaire en couvrant des dépenses comme les soins à domicile, les études ou les besoins personnels, et ce, sans compromettre les soutiens essentiels.

Étant donné que les règles d'admissibilité et les lois régissant les fiducies varient d'une province à l'autre, il est essentiel d'obtenir des conseils juridiques spécialisés afin de s'assurer que la fiducie soit rédigée et administrée conformément à la législation applicable.

Cette approche offre plusieurs avantages :

- Protection financière continue sans enlever au fils le droit à l'aide provinciale
- Supervision par une personne de confiance en fonction des besoins du fils
- Préservation de la dignité et de l'indépendance sans le fardeau de la gestion financière directe

La fiducie Henson garantit que l'héritage de la mère offre un soutien à vie, sans complications imprévues

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à [Disability planning in Canada : navigating the RDSP and beyond \(Planification en matière d'invalidité au Canada : comprendre le REEI et plus encore\)](#).



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies

EXEMPLE DE CAS

Protéger l'avenir d'un enfant avec une fiducie Henson

Une mère âgée d'une soixantaine d'années planifie sa succession. Son fils adulte, qui a un trouble du développement, reçoit de l'aide provinciale pour personne handicapée et vit de manière semi-indépendante avec un soutien occasionnel. Consciente qu'un héritage direct pourrait faire en sorte qu'il ne recevrait plus de prestations et qu'il n'a pas la capacité de gérer des fonds, elle met en place une fiducie Henson par l'intermédiaire de son testament.

À son décès, c'est la fiducie, et non son fils, qui recevra l'héritage sur le plan juridique. Un membre de la famille en qui la mère a confiance est nommé fiduciaire et a la pleine discrétion d'utiliser les fonds pour les besoins du fils, comme les soins à domicile, le transport, les thérapies et l'amélioration de la qualité de vie. Le fils n'a aucun droit légal d'exiger des fonds, ce qui garantit que les actifs en fiducie ne sont pas considérés comme les siens et qu'il continue de recevoir de l'aide gouvernementale.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies

Fiducie au profit du conjoint

Une fiducie testamentaire au profit du conjoint est un arrangement juridique établi par le testament d'un constituant, conçu pour offrir une sécurité financière à un conjoint survivant tout en préservant le capital pour de futurs bénéficiaires, souvent les enfants du constituant.

Pour être considéré comme une fiducie au profit du conjoint en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu :

- Le conjoint doit avoir droit à l'entièreté du revenu de fiducie de son vivant; et
- Personne d'autre ne peut accéder au capital tant que le conjoint est en vie.

Cette structure est particulièrement utile pour les seconds mariages ou les familles reconstituées, dans les cas où le constituant souhaite soutenir continuer de soutenir un conjoint après sa propre mort tout en veillant à ce que les actifs restants passent ensuite à ses enfants biologiques. Elle est également indiquée lorsque le conjoint manque d'expérience financière, est confronté à des problèmes de santé ou de dépendance, ou lorsque la protection des actifs est une préoccupation (par exemple, en cas de remariage ou d'exposition aux créanciers).

Avantages et contreparties fiscales

Les fiducies au profit du conjoint offrent les avantages suivants :

- Report d'impôt : les actifs peuvent être transférés à la fiducie dans le cadre d'un transfert à imposition reportée au décès du constituant
- Contrôle : le constituant peut dicter les modalités d'accès au revenu et au capital
- Protection : les actifs peuvent être protégés contre certaines poursuites ou une mauvaise gestion
- Flexibilité de la planification successorale : assure l'alignement du soutien actuel et des objectifs futurs en matière de succession

Le fiduciaire devient un contribuable distinct et doit produire des déclarations T3 annuelles. Au décès du conjoint survivant, une disposition réputée des actifs en fiducie se produit, ce qui peut entraîner un impôt sur les gains en capital.

Une structuration juridique appropriée est essentielle pour garantir le respect des exigences législatives et le respect de l'intention du constituant.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies

EXEMPLE DE CAS

Fiducie au profit du conjoint dans un plan successoral de famille reconstituée

Une personne en est à son deuxième mariage. Elle a des enfants provenant d'une relation précédente et souhaite s'assurer que son conjoint bénéficie d'un soutien financier après son décès, tout en préservant le patrimoine pour ses enfants. Pour ce faire, elle établit une fiducie testamentaire au profit de son conjoint au moyen de son testament.

À son décès, tous les actifs de la succession sont transférés dans la fiducie. Le conjoint survivant a le droit de recevoir sa vie durant tout le revenu généré par la fiducie et peut accéder au capital si cela est permis par les conditions de la fiducie.

Lorsque le conjoint survivant décède, le capital restant est distribué aux enfants, comme spécifié dans la fiducie.

Cette structure garantit que le conjoint recevra un soutien financier pendant toute sa vie et que l'héritage pour la génération suivante sera préservé. Elle s'avère particulièrement utile dans les situations impliquant des familles reconstituées, des préoccupations liées au remariage ou la nécessité d'une protection des actifs et d'une surveillance financière.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Fiducie d'assurance

Une fiducie d'assurance est une structure de planification successorale spécialisée financée entièrement par le produit d'une police d'assurance vie. Contrairement aux arrangements testamentaires traditionnels, elle est conçue pour fonctionner indépendamment de la succession du constituant, ce qui offre des avantages comme l'évitement de l'homologation, la confidentialité et la protection contre les créanciers.

Dans cette structure, une désignation de bénéficiaire dirige le produit de l'assurance vers un individu nommé, non pas en sa capacité personnelle, mais en tant que fiduciaire de la fiducie d'assurance. Cette désignation peut être faite au moyen du testament du constituant, ou préférablement, par une déclaration de fiducie indépendante, auquel cas il n'est pas nécessaire d'y faire référence dans le testament.

La fiducie n'entre en vigueur qu'au moment du décès, lorsque le produit de l'assurance est versé et que la propriété en droit est transférée au fiduciaire.

Avantages de la planification

Bien que les produits d'assurance vie puissent être versés directement aux bénéficiaires désignés, les acheminer par l'intermédiaire d'une fiducie permet plusieurs choses :

- Contrôler le moment où les fonds sont utilisés et la manière dont ils sont utilisés (par exemple, conserver l'argent jusqu'à ce que le bénéficiaire atteigne un âge responsable)
- Protéger les héritiers vulnérables ou dépendants
- Protéger les actifs contre les poursuites en matière de droit familial ou les créanciers tiers
- Préserver la confidentialité en évitant que les dispositions ne soient soumises à l'homologation

Considérations fiscales et légales

Il est essentiel que la rédaction juridique soit précise. Le constituant doit être titulaire de la police, et celle-ci doit être basée sur la vie du constituant. Il faut également veiller à ce que le produit de l'assurance ne soit pas affecté à d'autres fins, par exemple, pour payer des obligations fiscales de la succession ou financer un contrat de rachat.

En raison de la complexité des désignations de bénéficiaires et du langage utilisé dans les fiducies, il est fortement recommandé de faire appel à un conseiller juridique spécialisé lors de la création d'une fiducie d'assurance.

Fiducie d'assurance au profit du conjoint admissible

Pour être reconnue comme une fiducie au profit du conjoint aux fins de l'impôt, une fiducie d'assurance doit être établie par le testament et les dernières volontés du défunt. Il est important de noter que cette exigence ne signifie pas que le produit de l'assurance vie doit nécessairement passer par la succession. Elle fait plutôt référence à la détermination des conditions régissant la fiducie.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies

Selon l'ARC, pour qu'une fiducie d'assurance soit traitée comme une fiducie au profit du conjoint en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, les conditions qui créent et définissent la fiducie doivent être incluses dans le testament lui-même. Si les modalités de la fiducie sont énoncées dans un document distinct et indépendant, la fiducie ne sera pas considérée comme une fiducie au profit du conjoint à des fins fiscales.

Cette distinction est essentielle pour les personnes cherchant à profiter des dispositions de transfert d'impôt reporté offertes pour les fiducies au profit du conjoint admissibles. C'est pourquoi il est essentiel de rédiger soigneusement le texte juridique afin de garantir la conformité avec les exigences de l'ARC et de s'assurer que le traitement fiscal prévu soit appliqué.



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Fiducie nue

Une fiducie nue est un mécanisme fiduciaire simple dans lequel le fiduciaire possède le titre juridique d'un actif, mais n'exerce aucune autorité ni aucun pouvoir discrétionnaire indépendant. Le bénéficiaire conserve la pleine propriété bénéficiaire et contrôle toutes les actions liées aux biens fiduciaires. Le rôle du fiduciaire est purement administratif; il détient ou transfère les biens en se conformant strictement aux instructions du bénéficiaire.

Les fiducies nues sont couramment utilisées dans des scénarios communs, notamment :

- Un parent âgé ajoutant un enfant d'âge adulte à un compte bancaire pour des raisons pratiques
- Un parent co-signant un acte d'hypothèque et étant inscrit sur le titre, alors que son enfant est le véritable propriétaire
- Conservation de biens pour le compte d'enfants mineurs jusqu'à leur majorité

Puisqu'il n'y a pas de changement dans la propriété véritable, cet arrangement ne donne pas lieu à une disposition imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cependant, selon les règles récentes de l'ARC, les fiducies nues peuvent désormais nécessiter une divulgation, même si elles ne génèrent aucun revenu.

À compter des années d'imposition se terminant après le 30 décembre 2023, une déclaration de fiducie T3 et l'annexe 15 pourraient être requises pour soumettre les renseignements sur la propriété véritable, même dans les cas où aucun revenu de fiducie n'existe.

Veillez noter qu'il a été annoncé le 29 octobre 2024 que les fiducies nues ne sont pas tenues de produire une déclaration T3 et l'annexe 15 pour les années d'imposition 2023 et 2024, à moins que l'ARC ne fasse une demande directe pour ces déclarations.

EXEMPLE DE CAS

Fiducie nue

Un parent âgé ajoute son enfant d'âge adulte au titre de sa maison à des fins de planification successorale et de commodité administrative (par exemple, pour simplifier le transfert futur de propriété ou pour l'aider dans ses affaires financières). Dans cette structure, l'enfant détient le titre valable en droit à titre de fiduciaire, tandis que le parent conserve la pleine propriété véritable du bien.

L'enfant n'a aucune autorité indépendante pour utiliser, gérer ou bénéficier de la propriété. Toute action doit être prise uniquement sous la direction du parent, et le bien immobilier continue d'être considéré comme appartenant au parent aux fins fiscales et de succession.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Une fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances est un outil de planification successorale spécialisé conçu pour gérer et préserver à long terme les maisons de campagne ou les résidences secondaires familiales.

Ces types de propriétés sont souvent porteurs d'une grande valeur sentimentale et de nombreuses familles souhaitent les conserver au sein de la famille pour les générations futures. Cependant, ils peuvent également être associés à des défis complexes, notamment :

- Désaccords concernant l'utilisation et l'accès
- Contributions inégales à l'entretien ou aux réparations
- Attentes floues ou conflictuelles concernant la succession et la propriété

En transférant la propriété dans une fiducie, le constituant peut établir un cadre de gouvernance qui décrit comment la propriété doit être utilisée et entretenue.

Caractéristiques clés et avantages

Une fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances bien structurée peut :

- Définir qui peut utiliser la propriété, quand et à quelle fréquence
- Établir un calendrier d'utilisation pour promouvoir l'équité parmi les bénéficiaires
- Créer un fonds de réserve pour couvrir l'entretien, les taxes et les améliorations
- Inclure des mécanismes de résolution des différends pour traiter les cas de non-respect ou de désaccords
- Assurer la continuité de la détention du bien et de la supervision, en évitant les ventes forcées ou la fragmentation du titre de propriété

Cette structure contribue à réduire le risque de conflits familiaux, protège le bien immobilier contre un entretien irrégulier et offre une stratégie à long terme pour que plusieurs générations puissent profiter du bien.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies

EXEMPLE DE CAS

Préserver un chalet familial au moyen d'une fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Un couple possède un chalet au bord d'un lac qui a une forte valeur sentimentale et qui appartient à leur famille depuis des générations et qui est désormais partagé entre leurs trois enfants majeurs et plusieurs petits-enfants. Pour s'assurer que la propriété reste une source de joie plutôt que de conflits, les partenaires établissent une fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances par le biais de dispositions dans leurs testaments. Deux des enfants, qui vivent à proximité, sont nommés cofiduciaires, responsables de la gestion de la propriété.

La fiducie comprend :

- Un fonds de réserve pour couvrir les réparations majeures et les améliorations
- Un système de mise en commun des frais d'entretien basé sur l'utilisation de chacun
- Un calendrier d'utilisation en alternance pour les périodes de l'été et du temps des Fêtes, défini chaque année par les fiduciaires
- Une clause de résolution de conflit pour traiter les désaccords entre les bénéficiaires
- Un droit de premier refus si la propriété est vendue, avec des dispositions pour garantir une distribution équitable des produits de la vente

Cette structure de fiducie offre un cadre de gouvernance clair, maintient l'équité entre les membres de la famille et garantit que le chalet reste dans la famille et qu'il soit bien entretenu. Surtout, la structure garantit l'absence de litiges successoraux à travers les générations.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Imposition des fiducies

Déclaration fiscale : obligations du fiduciaire et implications pour le bénéficiaire

Le fiduciaire est légalement responsable de produire une déclaration fiscale précise et en temps voulu au nom de la fiducie. Chaque année, une déclaration de renseignements et de revenus des fiducies (T3) doit être produite pour faire état des revenus gagnés par la fiducie et pour calculer l'impôt à payer sur tout revenu non attribué aux bénéficiaires.

Exigences clés en matière de déclaration fiscale

- **Revenus de la fiducie** : les revenus gagnés par la fiducie sont calculés annuellement. Toute portion qui est payée ou payable aux bénéficiaires au cours de l'année est déduite du revenu imposable de la fiducie et est plutôt imposée au nom des bénéficiaires.
- **Revenu non attribué** : le revenu conservé dans la fiducie est imposé au taux marginal le plus élevé, à moins que la fiducie ne soit admissible à une exception (par exemple, il s'agit d'une SAITP ou d'une FAPH).
- **Pertes** : les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital réalisées par la fiducie ne peuvent pas être attribuées aux bénéficiaires. Ces pertes ne peuvent être utilisées que pour compenser le revenu ou les gains futurs de la fiducie, sous réserve des règles de report applicables.
- **Traitement fiscal** : les fiduciaires peuvent choisir, dans certaines circonstances, de faire en sorte que les revenus ou les gains en capital qui sont distribués aux bénéficiaires soient imposés comme s'ils étaient conservés dans la fiducie. Cette stratégie offre une flexibilité de planification pour gérer les résultats en matière d'impôt d'année en année.

Déclarations des bénéficiaires

Les bénéficiaires qui reçoivent un revenu imposable d'une fiducie recevront un feuillet T3 - État des revenus de fiducie (répartitions et attributions), produit par le fiduciaire. Cette déclaration doit être transmise au plus tard 90 jours après la fin de l'année d'imposition de la fiducie et doit être jointe à la déclaration de revenus personnelle du bénéficiaire.

Calcul du revenu : imposition des fiducies et des bénéficiaires

La Loi de l'impôt sur le revenu traite une fiducie comme un contribuable à part entière, distinct de ses fiduciaires et bénéficiaires. Bien que le titre légal des biens en fiducies soit détenu par le fiduciaire, le revenu généré au sein de la fiducie peut être imposé soit au sein de la fiducie elle-même, soit pour les bénéficiaires, selon la manière dont le revenu est réparti.

Caractère et allocation des revenus

Une caractéristique clé de l'impôt sur les fiducies est que les revenus conservent leur caractère en étant transmis aux bénéficiaires. Par conséquent :

- Les intérêts, les dividendes, le revenu étranger et les gains en capital nets conservent leurs caractéristiques fiscales d'origine lorsqu'ils sont attribués.
- Le revenu peut être soit :
 - Imposé dans la fiducie et distribué après impôt; ou
 - Payé ou payable aux bénéficiaires et imposé à leur nom.

Les décisions d'attribution de revenus doivent être prises annuellement et reflétées dans la déclaration T3, les feuillets T3 correspondants étant remis aux bénéficiaires.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des bénéficiaires

Transfert de biens en immobilisation à une fiducie

Fiducies dans la planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de soi-même et fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait

Fiducie pour personne handicapée

Fiducie au profit du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un chalet ou une propriété secondaire ou de vacances

Imposition des fiducies



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Taux d'imposition et résidence des fiducies

Les taux d'imposition applicables à une fiducie dépendent de sa classification et de sa résidence :

- La plupart des fiducies sont imposées au taux marginal le plus élevé sur le revenu conservé au sein de la fiducie.
- Certaines fiducies, comme les successions assujetties à l'imposition à taux progressifs (SAITP) ou les fiducies admissibles pour personne handicapée (FAPH), peuvent être assujetties à des taux d'imposition personnels progressifs si elles répondent aux critères législatifs.

La résidence d'une fiducie, qui détermine ses obligations fiscales provinciales et fédérales, est généralement basée sur la résidence du ou des fiduciaires. Cependant, comme établi par la Cour suprême du Canada, la résidence peut également être déterminée par l'endroit où la gestion et le contrôle centraux de la fiducie sont exercés, par exemple, là où les décisions de placements ou de distribution sont prises.

Imposition des bénéficiaires

Au Canada, les bénéficiaires de fiducies doivent déclarer tout revenu ou gain en capital qu'ils reçoivent sur leur déclaration de revenus personnelle, notamment les intérêts, les dividendes, les revenus locatifs et les gains en capital réalisés, comme ils sont déclarés sur le feuillet T3 émis par la fiducie.

Cependant, des règles d'attribution s'appliquent lorsque le bénéficiaire est le conjoint ou un enfant mineur du constituant. Dans ces situations, le revenu peut être imposé au nom du constituant plutôt que du bénéficiaire, afin de prévenir le fractionnement du revenu et l'évasion fiscale. Ces règles s'appliquent principalement dans des situations impliquant des fiducies entre vifs (fiducies créées du vivant du constituant).

Règle de la disposition réputée après 21 ans

Au Canada, la plupart des fiducies personnelles sont assujetties à une disposition réputée de tous les biens en immobilisation tous les 21 ans. Par conséquent, tous les gains en capital non réalisés sont traités comme si les actifs avaient été vendus, et l'impôt est payable sur les gains accumulés, et ce, même s'il n'y a pas de vente réelle.

Cette règle est particulièrement importante pour les fiducies détenant des actifs susceptibles de s'apprécier comme des biens immobiliers ou même le chalet familial par exemple. Sans une planification fiscale adéquate, la fiducie pourrait être confrontée à une obligation fiscale importante, ce qui pourrait entraîner la vente d'actifs ou d'autres conséquences imprévues.

La planification fiduciaire devrait inclure une stratégie pour couvrir cette obligation fiscale, que ce soit par le biais d'assurances, de planification des liquidités ou de transferts intergénérationnels, afin de protéger les objectifs à long terme de la fiducie.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FIDUCIES

Introduction au
concept de fiducie

Choisir le bon fiduciaire

Classification des
bénéficiaires

Transfert de biens
en immobilisation
à une fiducie

Fiducies dans la
planification successorale

TYPES DE FIDUCIES

Fiducie discrétionnaire

Fiducie entre vifs

Fiducie familiale

Fiducie testamentaire

Fiducie au profit de
soi-même et fiducie
au profit de l'époux
ou conjoint de fait

Fiducie pour
personne handicapée

Fiducie au profit
du conjoint

Fiducie d'assurance

Fiducie nue

Fiducie visant un
chalet ou une propriété
secondaire ou
de vacances

Imposition des fiducies

Renseignements généraux

Pour toute demande de renseignements généraux et de renseignements sur les comptes, veuillez composer le :

Français : 1-800-387-0615

Anglais : 1-800-387-0614

Chinois : 1-888-465-1668

Télécopieur : 1-866-766-6623

Courriel : service@placementsmackenzie.com

Site web : placementsmackenzie.com

Pour de plus amples renseignements sur la planification fiscale et successorale,
veuillez visiter placementsmackenzie.com.

Ce document ne devrait pas être considéré comme une source de conseils juridiques, fiscaux ou comptables. Ce matériel a été préparé à titre informatif seulement. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les clients sont priés de consulter leur propre fiscaliste-conseil, comptable, avocat ou notaire avant d'adopter une quelconque stratégie décrite dans les présentes, car la situation individuelle de chaque client est unique. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements donnés au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés par suite de nouveaux renseignements, de circonstances changeantes, d'événements futurs ou pour d'autres raisons. Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui a trait aux erreurs qui pourraient être contenues dans ce document ni envers quiconque se fie aux renseignements qu'il contient. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**